

Décision

Générale

colonial

Décision n° 811 24 aout 1951

n° 811 24

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
24 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés pour compter du. 1 août 1851 : 1° En qualité de mécanicien auxiliaire au salaire mensuel de dis-huit mille francs (18.000 £r.) : M. Pierre Novack; à° En qualité de menuisier auxiliaire au salaire mnensuel de dix mille francs (10.000 fr) : M. Matouk Sarrou. Ces salaires sont exclusifs de toutes indemnités. Les intéressés sont mis à la disposition du Directeur du Service de Santé.